



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

du 1^{er} avril 2026
sur convocation du 25 mars 2026

L'an 2026, le mercredi 1^{er} avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absente excusée ayant donné pouvoir : FLEURY Aliète à FINELLI Alexandre.

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026,
3. Collectivité - Délégués SMAEP Sens Nord Est Sources des salles,
4. Collectivité -Délégués SDEY (syndicat d'Énergies de l'Yonne),
5. Collectivité -Délégués SIVOS Evry-Gisy-Les-Nobles,
6. Collectivité -Délégués Fourrière du sénonais,
7. Collectivité - Délégués UNA (Union Nationale d'Aide à Domicile),
8. Collectivité - Délégués SSIAD (Services de soins à domicile),
9. Collectivité -Délégués Solidarité emploi Yonne Nord,
10. Collectivité - Délégués CNAS,
11. Collectivité - CCYN -Délégués COTEC-COPIL (urbanisme),
12. Collectivité - CCYN - CLECT,
13. Collectivité - Délégués CCID,
14. Collectivité - Délégations du maire,
15. Territoire - Baux communaux autorisation d'exploiter,
16. Questions diverses,
17. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Benjamin VIARD,

2) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Collectivité – Délégués SMAEP Sens Nord Est Sources des Salles

Délibération 2026-13

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'élection des membres du Syndicat Mixte de Travaux d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est / Sources des Salles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Délégué titulaire : Benjamin VIARD
- Délégué suppléant : Sébastien SATIN

4) Collectivité – Délégués SDEY (syndicat d'électrification)

Délibération 2026-14

Monsieur le maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'élection des membres du Syndicat D'Energies de l'YONNE.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Délégué titulaire : BABOUHOT Patrick
- Déléguée suppléante : CARQUIN Frédérique

5) Collectivité – Délégués SIVOS Evry- GISY-LES-NOBLES

Délibération 2026-15

Monsieur le Maire invite le conseil à passer au vote pour l'élection des membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Evry-Gisy Les Nobles.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Délégué titulaire : BABOUHOT Patrick
- Déléguée titulaire : BAPTISTE Céline
- Délégué titulaire : LECLERCQ Jérémy

- Délégué suppléant : VIARD Benjamin
- Déléguée suppléante : CARQUIN Frédérique
- Déléguée suppléante : SUTORIUS Sandra

6) Collectivité - Délégués au SIVU (Fourrière du Sénonais)

Délibération 2026-16

Monsieur le Maire invite le conseil à passer au vote pour l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (Fourrière du Sénonais).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Délégué titulaire : MOROUS Christian
- Délégué suppléant : M. LECLERCQ Jérémy

7) Collectivité – Délégués UNA YONNE NORD

Délibération 2026-17

Monsieur le Maire demande au conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à l'association d'Aide de soins et de Service à la Personne : UNA Yonne Nord.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité désigne :

- Déléguée titulaire : DUMAIRE Chantal
- Déléguée suppléante : SUTORIUS Sandra

8) Collectivités - Délégués au SSIAD (Service de Soins Infirmiers à domicile)

Délibération 2026-18

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SSIAD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Déléguée titulaire : SUTORIUS Sandra
- Déléguée suppléante : DUMAIRE Chantal

9) Collectivités - Délégués Solidarité emploi Yonne Nord

Délibération 2026-19

Monsieur le Maire demande au conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à l'association solidarité emploi Yonne Nord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Déléguée titulaire : NICOLAU Sylvie
- Délégué suppléant : SATIN Sébastien

10) Collectivité - Délégués CNAS

Délibération 2026-20

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué pour la représentation au CNAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :

- Délégué élu : FINELLI Alexandre
- Déléguée agent et correspondante : LEMÉTAYER Séverine

11) Collectivité – CCYN - Délégués COTEC-COPIIL

Délibération 2026-21

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres pour le comité technique et le comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents désigne :

pour le COPIL

- Référent titulaire : BABOUHOT Patrick,
- Référent suppléant : FINELLI Alexandre,

pour le COTEC

- Référent titulaire : BABOUHOT Patrick,
- Référent suppléant : FINELLI Alexandre,
- Agent Communal : LEMETAYER Séverine,

12) Collectivité – CCYN - CLECT

Délibération 2026-22

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour représenter notre commune au sein de la communauté de communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents désigne les membres de la CLECT suivants :

- Délégué titulaire : BABOUHOT Patrick
- Délégué suppléante : CARQUIN Frédérique

13) Collectivité - Délégués CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Délibération 2026-23

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de nommer les délégués à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Il précise que la liste est incomplète et que le directeur départemental des finances publiques sera amené à désigner d'office les commissaires supplémentaires conformément à la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres désigne les délégués de la C.C.I.D suivants:

FINELLI Alexandre	FERRIERE Stéphanie
SATIN Sébastien	WEISS Tony
SAVREUX Yves	GUILLOUX BABOUHOT Maryline
MOROUS Christian	CARQUIN Frédérique
FLEURY Aliète	JIMENEZ Raphaël
NICOLAU Sylvie	VIARD Benjamin
BENATO Jean Marc	PRELY Françoise
LAMBERT Françoise	RAVANEL Marie-Paule

14) Collectivité - Délégations du maire

Délibération 2026-24

Monsieur le Maire expose que :

- vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
- considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

- considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,
il est proposé aux membres du conseil de donner les délégations de signatures suivantes au maire :

- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges à hauteur de 500 euros,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- de signer les engagements de dépenses de fonctionnement et d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 5 000€ HT après vérification de la disponibilité des crédits, dans le respect de la réglementation du code des Marchés Publics.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour les délégations précitées, pour la durée du présent mandat.

15) Territoire - Baux communaux autorisation d'exploiter

Délibération 2026-25

Monsieur Le Maire, rappelle que par délibération en date du 20 avril 2011, qu'il a été décidé de mettre en fermage la parcelle communale cadastrée Section ZI 23 pour 8ha 36a 68ca.

Cette parcelle a été octroyée à Monsieur Baptiste BIETRY à compter du 1^{er} novembre 2010 pour un loyer de 711.18 euros (Sept cent onze euros dix-huit centimes) montant actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national des fermages fixé à 123.06 points en 2025 soit un fermage en 2025 d'un montant de 873.23 (huit cent soixante-treize euros vingt-trois), paiement à terme échu au regard des critères exposés par l'arrêté Préfectoral n° DDT/SEA/2018-32.

Monsieur le Maire expose que, par jugement en date du 07/05/2025, le tribunal judiciaire de Sens a prononcé le redressement judiciaire de Monsieur Baptiste BIETRY, qu'en date du 03/11/2025, le tribunal judiciaire de Sens a converti cette procédure en liquidation judiciaire.

Considérant que la parcelle cadastrée Section ZI 23 pour 8ha 36a 68ca n'a plus d'exploitant, que Monsieur Benjamin VIARD a manifesté son intérêt pour reprendre l'exploitation de ladite parcelle et que les baux communaux sont réservés aux exploitants de la commune de Gisy Les Nobles, Monsieur le maire propose au conseil la mise à disposition de la parcelle ZI 23 de 8ha 36a 68ca au profit de Monsieur Benjamin VIARD.

La parcelle ZI 23 de 8ha 36a 68ca serait octroyée à Monsieur Benjamin VIARD avec un bail rural d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2026 pour un loyer de 873.23 euros (huit cent soixante-treize euros vingt-trois) actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national avec un paiement à terme échu au regard des critères exposé par l'arrêté Préfectoral n° DDT/SEA/2018-32.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour » et 1 abstention (Monsieur VIARD), accepte que la parcelle ZI 23 de 8ha 36a 68ca soit reprise par Monsieur VIARD Benjamin avec les conditions précitées, autorise le Maire à faire appel à Maître AUDEUX Notaire à Sergines, afin de rédiger les actes, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

16) Questions diverses

Monsieur le Maire propose de former les différentes commissions communales, chaque conseiller s'inscrit dans les commissions de son choix :

COMMISSIONS COMMUNALES

Désignation	Président	Vice Président	Membres	Extérieurs
Centre Communal d'Action Sociale	P.BABOUHOT	S.FERRIERE	C.DUMAIRE S.NICOLAU S.SUTORIUS C.MOROUS S.SATIN	LAMBERT Françoise BENATO Jean Marc VINCENT Sylvie FINELLI Nadine MARCHAND Séverine
Chemins Bois Environnement	P.BABOUHOT	A.FINELLI	B.VIARD C.MOROUS F.CARQUIN	CHAULIER Florian LALANDE Marcel
Communication Petit journal site internet vie associative Fêtes et cérémonie	P.BABOUHOT	S. NICOLAU	S.FERRIERE C.DUMAIRE R.JIMENEZ J.LECLERCQ	
Assainissement (STEP)	P.BABOUHOT	A.FINELLI	F.CARQUIN S.SATIN	J-L PELLARD
Travaux, bâtiments	P.BABOUHOT	A.FINELLI	B.VIARD R.JIMENEZ T.WEISS C.MOROUS A.FLEURY	
Appel d'offre	P.BABOUHOT		A.FLEURY S.FERRIERE A.FINELLI	

- Délégués à la Commission de contrôle (Commission électorale)
 - Titulaire : VIARD Benjamin
 - Suppléant : MOROUS Christian

17) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que :

- le dépôt du DCE (Dossier de Consultations des Entreprises) pour la STEP (station d'épuration) a été déposé le 1^{er} avril, les candidatures sont attendues jusqu'au 29 avril à 16h,
- les petits écureuils organisent le dimanche 5 avril à 10h la chasse aux œufs,
- les travaux de renforcement et d'enfouissement rue de la Cloix et rue du Bardeau avancent bien. Ils devraient prendre fin dans environ 2 semaines,
- l'association Obsidienne interviendra le 19 mai 2026 à l'école pour une présentation d'instruments anciens,
- qu'une réparation est prévue sur le garde-corps rue du Culrond. Monsieur SATIN propose de prendre l'électricité chez lui en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Fait à Gisy les Nobles, le 08/04/2026

Le secrétaire

Le Maire

Benjamin VIARD

Patrick BABOUHOT